



Les services de médiation familiale du Pas-de-Calais se mobilisent et vous proposent une écoute téléphonique

Chers Parents,

La situation de confinement actuelle est inédite pour les familles. Les 4 services de médiation familiale du Pas-de-Calais s'adaptent à la situation et vous proposent des permanences d'écoute téléphonique et ce quelle que soit votre situation familiale : séparé, famille recomposée, en couple.

Pendant la période actuelle, vous pouvez rencontrer des difficultés relationnelles, de communication au sein de votre famille. Ce qui peut engendrer ou raviver des tensions, des crises ou encore des conflits au sein de votre couple ou avec votre enfant adolescent.

Vous avez besoin d'écoute ? D'une prise de recul ? Vous souhaitez sortir de cette ambiance familiale de plus en plus pesante ?

Le conflit n'est pas une fatalité. Dans ces moments, il peut être important que chaque personne soit entendue dans ce qu'elle vit. La médiation familiale offre un espace d'écoute, de respect et de confidentialité permettant aux membres d'une famille, séparés ou non, de maintenir ou de renouer le dialogue et de trouver ensemble des solutions concrètes pour avancer.

Nous vous invitons à prendre contact par téléphone ou par mail avec un professionnel diplômé formé à l'écoute.



ADAE 62

9h à 12h - 13h30 à 17h30

03 21 10 02 92

mediation.familiale@adae62.fr



9h à 12h

03 61 48 72 42

mediationfamiliale@apsa62.fr



9h à 12h30

03 21 45 81 60

permanenceparentalite@epdef.fr



9h à 13h

03 21 71 21 55

mediationfamiliale@wanadoo.fr

Vous devez faire face à des questions juridiques en lien avec votre situation familiale, la gestion de votre budget,...

Deux services vous proposent une permanence téléphonique d'écoute et de soutien juridique :

EPDEF : 9h/12h30 au 03.21.45.81.60 ou permanenceparentalite@epdef.fr

UDAF : 9h /13h -14h/17h au 03.21.71.21.55 ou pcb.udaf62@gmail.com